

Revue de presse sur l'affaire Proglia

Libération, le 29 octobre 2010 - Proglia fait avaler sa double casquette. Entendu mardi à l'Assemblée, le futur patron d'EDF a défendu sa présence à la tête du conseil d'administration de Veolia. Les députés n'ont rien trouvé à y redire (...) Initialement ouverte à la presse, l'audition s'est finalement déroulée dans un confortable huis clos. (...). Même les députés d'opposition sont bouche bée. Ces derniers sont d'une affolante discrétion. «On attend que le gouvernement s'explique», insiste le député socialiste François Brottes. Pourtant, les sujets de polémique ne manquaient pas. Une inédite double casquette (patron d'EDF et président du conseil d'administration de Veolia), un salaire en forte hausse, et un projet d'alliance capitalistique qui, au minimum, fait débat.

(...) «Tout cela n'a aucun sens», nous avait même confié un fonctionnaire du ministère (...) Le sénateur centriste Jean Arthuis dénonce un nouvel exemple «d'endogamie du capitalisme français», rappelant que le «président d'EDF doit se consacrer totalement à la stratégie et à la conduite des opérations de son groupe». Le leader du Modem, François Bayrou, n'est pas en reste : «La nomination à EDF du président d'une entreprise privée qui conservera ses responsabilités à la tête de cette entreprise privée est une chose que, dans les principes, on ne doit pas accepter», cingle-t-il le 25 octobre ».

La Tribune – 29 octobre 2010 : « Henri Proglia, pressenti à la tête d'EDF, a laissé entendre qu'il pourrait peu à peu quitter ses responsabilités à la tête de Veolia Environnement devant la commission des Affaires économiques de l'Assemblée, selon deux députés qui assistaient à son audition mardi soir.

"J'ai cru comprendre que le côté bicéphale -continuer à exercer des responsabilités à Veolia et présider EDF- serait transitoire", a déclaré à l'AFP le député PS François Brottes, évoquant "mélange des genres et conflit d'intérêt". "Petit à petit, il passera la main. Il fera Veolia le dimanche et le reste de la semaine à EDF", a déclaré de son côté Lionel Tardy (UMP).

M. Proglia devrait être officiellement nommé à la tête d'EDF en Conseil des ministres le 25 novembre. Il a annoncé qu'il resterait président du conseil d'administration du groupe de services à l'environnement Veolia une fois nommé à la tête d'EDF.

Cette double casquette a suscité des critiques politiques et du secteur économique.

"On considère que le côté bicéphale n'est pas acceptable", a confirmé M. Brottes à l'AFP.

La Sicav (Société d'investissement à capital variable) Proxy Active Investors a aussi appelé lundi les actionnaires d'EDF à s'opposer à la nomination d'Henri Proglia, jugeant cette fonction "incompatible" avec la présidence de Veolia Environnement.

«Patron d'EDF en plus de ses mandats, c'est indéfendable»

Interview de Pierre-Henri Leroy, spécialiste du conseil en actionnariat :

Pierre-Henri Leroy est président de Proxinvest, une société de conseil spécialisée dans les questions de gouvernance et de valeur actionnariale.

Pourquoi avez-vous pris position contre la double nomination d'Henri Proglia chez Veolia et chez EDF ?

C'est une question de bon sens. Etre PDG est un métier à plein-temps. Or, monsieur Proglia est déjà un homme débordé. Il est patron de Veolia tout en exerçant six mandats d'administrateurs.

C'est bien trop. On ne peut pas, dans ces conditions, faire son métier sérieusement. Et, en plus, il va devenir le patron d'EDF ! C'est indéfendable. D'ailleurs, des actionnaires institutionnels d'EDF nous ont appelés pour nous dire qu'ils sont furieux et qu'ils vont le faire savoir à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration de Veolia vient de nommer Louis Schweitzer comme vice-président pour gérer d'éventuels conflits d'intérêts...

C'est toujours la même chose en matière de gouvernance dans le capitalisme français. On en parle beaucoup, on fait de beaux discours et dès qu'il se présente de potentiels conflits d'intérêts dans une entreprise, on nomme quelqu'un ou un comité qui aura la charge de faire semblant de les régler. Avec, soit dit en passant, une rémunération à la clé. Mais on ne se met jamais en condition de ne pas avoir à rencontrer de tels conflits.

L'entourage de Proglia fait valoir qu'il n'est pas le seul dirigeant du CAC dans ces conditions, citant notamment le cas de Gérard Mestrallet...

Ce n'est pas la même chose. Certes, Mestrallet est patron de GDF-Suez et président du conseil d'administration de Suez Environnement. Mais GDF-Suez détient 35% du capital de Suez Environnement, et donc contrôle le groupe. Il n'est pas illégitime que Mestrallet préside son conseil.

Henri Proglia assure que son maintien chez Veolia permet de ménager une transition...

Ce n'est pas sérieux. Si c'était le cas, on fixerait un rendez-vous, on nous donnerait un calendrier. Or, il n'y a rien de tel.

Audition au Sénat

Audition de M. Henri Proglia, président-directeur général de Veolia

La commission a ensuite procédé à l'**audition de M. Henri Proglia, président-directeur général de Veolia.**

M. Jean-Paul Emorine, président, a indiqué que la commission avait souhaité entendre M. Henri Proglia en tant que candidat pressenti pour être nommé à la présidence d'EDF.

Il a rappelé que l'article 13 de la Constitution, en vertu duquel le Parlement donne son avis sur les nominations les plus importantes décidées par le Président de la République n'est pas en vigueur, la loi organique le mettant en application n'ayant pas encore été adoptée. Il n'y aura donc pas de vote à l'issue de l'audition.

Dans un propos liminaire, **M. Henri Proglia** a tout d'abord déclaré être conscient que la nomination du président d'EDF constitue un enjeu national car l'entreprise participe à l'aménagement du territoire, accompagne chaque Français au quotidien, contribue au rayonnement international du pays et joue un rôle central dans son indépendance énergétique et son adaptation aux exigences du développement durable. Il a ensuite présenté son parcours au sein de la Compagnie générale des eaux, devenue Veolia Environnement, qui l'a conduit à la direction du groupe, et a rappelé ses liens avec EDF, dont il est administrateur depuis 2004 et président du comité de stratégie.

Soulignant qu'il souhaite conserver une fonction non exécutive au sein de Veolia environnement, il a fait valoir qu'il n'acceptait la présidence d'EDF ni par ambition, ni par intérêt financier.

Puis il a décrit les grandes lignes du projet industriel pour EDF, à savoir conforter le rang mondial de l'entreprise en garantissant la pérennité de la logique de service public et d'aménagement du territoire qui la caractérise et en confortant sa capacité à rayonner au niveau international. Ce projet suppose de relever cinq défis majeurs :

- remobiliser les équipes et les renforcer, notamment par le recrutement d'ingénieurs spécialisés dans le nucléaire et en veillant à la qualité du dialogue social ;

- rénover l'expertise technique et industrielle du groupe, ce qui passe d'abord par le maintien de la compétitivité du parc nucléaire, puis par la recherche d'une position de précurseur en matière d'énergies renouvelables et la reconstitution d'une véritable filière industrielle ;
- renforcer les capacités concurrentielles sur le marché tant national qu'international ;
- maîtriser l'endettement ;
- replacer les missions de service public au coeur de la mission de l'entreprise, en particulier en améliorant la visibilité des tarifs ou encore les délais de raccordement.

Il est également nécessaire de s'adapter à un environnement économique en plein bouleversement, du fait, notamment, de la raréfaction croissante des ressources naturelles, de la densification urbaine et de l'émergence de nouveaux concurrents.

En conclusion, **M. Henri Proglia** a souhaité que les synergies entre EDF et Veolia Environnement se développent, au-delà du partenariat noué en 2000 via la filiale commune Dalkia : synergie en amont à l'international entre le savoir-faire technologique d'EDF et l'enracinement local des équipes de Veolia dans plusieurs marchés mondiaux ; synergie pour la distribution entre la maîtrise par EDF du modèle de filière intégrée fondé sur des délégations de service public et l'expérience commerciale et contractuelle de Veolia ; enfin, synergie dans les domaines de l'optimisation énergétique, de la production d'énergie décentralisée ou du recours aux énergies renouvelables.

M. Ladislas Poniatowski, président du groupe d'étude « énergie », a alors évoqué plusieurs points :

- il s'est félicité de la nomination future de M. Henri Proglia et l'a remercié de la présentation de son projet devant la représentation parlementaire ;
- il s'est interrogé sur les problèmes que peut poser le fait de conserver un rôle important à Veolia Environnement tout en devenant président d'EDF : problèmes de cumul de deux fonctions exigeantes, de conflits d'intérêts et, enfin, de compatibilité avec les exigences du droit européen de la concurrence ;
- il s'est inquiété des risques d'affrontement entre le couple EDF/Veolia et le groupe GDF-Suez ;
- il s'est demandé, à propos de la stratégie internationale d'EDF, si elle serait géographiquement ciblée ou bien si l'entreprise viserait une couverture mondiale large ;
- il a évoqué la question de la maîtrise de l'endettement, surtout si EDF choisit une stratégie de présence mondiale large génératrice de besoins de financements nouveaux considérables ;
- il a fait part de son souhait qu'EDF renforce ses positions dans le domaine des énergies renouvelable sans négliger aucun des deux segments du marché, à savoir l'éolien et le solaire ;
- il a attiré l'attention sur le fait que la position d'EDF dans le domaine hydro-électrique pourrait être remise en cause avec l'échéance prochaine du terme de nombreuses concessions pour l'exploitation de barrages ;
- il s'est demandé si allait être poursuivie la stratégie visant à atténuer la facture d'achat de British Energy en revendant le réseau électrique et une partie du capital ;
- il a enfin posé la question de la stratégie d'EDF dans le domaine du gaz.

Lui répondant, **M. Henri Proglia** a fait part des observations suivantes :

- s'agissant des risques de conflits d'intérêts, en trente-sept ans de carrière à Veolia et cinq ans au conseil d'administration d'EDF, il n'a pas eu connaissance de sujets susceptibles d'en créer ; le seul risque pourrait résider dans des opérations relatives à la valorisation des actions de Dalkia et au renforcement de la position d'EDF dans le capital de Veolia, en sachant toutefois que les deux groupes respectent des obligations de transparence répondant aux normes internationales les plus élevées, ce qui rend très improbables les risques d'opérations litigieuses ;
- concernant ses conditions de rémunération, son intérêt financier personnel n'est pas de prendre la direction d'EDF ;
- les relations avec GDF-Suez s'inscrivent dans des règles de concurrence de droit commun ;

- faire le choix, pour EDF, de rester le grand opérateur historique français ne permet pas à l'entreprise de répondre aux exigences d'une politique énergétique nationale ambitieuse ; son internationalisation est la condition pour rester un grand acteur technologique et industriel généraliste dans le domaine de l'énergie ; à cet égard, EDF a perdu une partie de ses capacités industrielles sur plusieurs segments du marché de l'énergie et il convient donc d'élargir son offre ; il faut également qu'EDF redevienne capable non seulement de concevoir et de vendre ces produits, mais aussi d'en assurer la construction ;
- le modèle français, selon lequel l'électricité est à 95 % nucléaire ou hydraulique et à 98 % centralisée, ne sera plus pertinent demain ; il convient de développer un outil cohérent et intégré d'optimisation énergétique ; les synergies entre EDF et Veolia sont, à cet égard, très importantes ;
- concernant la dette d'EDF, la vraie question est de savoir si cette dette est compatible avec les moyens de l'entreprise, sachant que les investissements ainsi financés génèrent des recettes ;
- il n'y a pas de raison qu'EDF perde des parts de marché lors du renouvellement des concessions hydroélectriques ;
- à propos du marché britannique, on peut s'interroger sur l'efficacité d'un système régulé pur dans lequel les entreprises sont propriétaires des infrastructures ;
- concernant les relations avec Gazprom, il convient de souligner que la France et la Russie sont les deux pays potentiellement exportateurs d'énergie en Europe.

M. Gérard Cornu, relevant les synergies entre Veolia et EDF, s'est demandé pourquoi une fusion devait être exclue a priori. Il a par ailleurs souhaité savoir si M. Henri Proglia continuerait d'être rémunéré par Veolia.

M. Jean-Pierre Vial a considéré comme un bon signe le fait qu'un patron venant du privé puisse être nommé à la tête d'une entreprise d'Etat. Il a espéré que les Etats généraux de l'industrie lancés par M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie, soient l'occasion de constituer une grande filière industrielle électro-intensive.

M. Daniel Raoul s'est inquiété du déficit constaté en matière de formation scientifique. Evoquant la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, il a estimé que l'on y parlait trop de normes technico-économiques, et pas suffisamment de l'accès de l'ensemble de l'humanité à l'eau et à l'électricité. Il a estimé que la question de l'indépendance énergétique devait être abordée dans un cadre européen, et a douté que la France puisse faire le poids face à la puissance de Gazprom. Il a observé que la règle de séparation patrimoniale posée par la directive européenne interdisait à EDF d'agir de manière trop interventionniste à l'égard d'Electricité réseau distribution France (ERDF) et de Réseau de transport d'électricité (RTE). Evoquant l'évolution des tarifs, il s'est demandé comment EDF allait pouvoir concilier la nécessaire résorption de sa dette avec la vente à perte d'électricité à ses concurrents.

M. François Fortassin (sénateur Hautes Pyrénées, RDSE avec Charasse, Baylet, et feu Chevenement radicaux et dissidents socialistes), a estimé insolite, voire choquant, le cumul de la présidence d'EDF et de celle de Veolia par M. Henri Proglia. Pour l'homme de la rue, cela signifie que ces deux entreprises vont être gérées à mi-temps.

Mme Bariza Khiari a estimé qu'un vrai projet industriel doit être porté par une action sociale solide. Rappelant que Veolia a beaucoup fait pour l'emploi des jeunes des quartiers, elle a souhaité savoir si EDF allait évoluer dans cette direction, en dépit d'un modèle plus rigide calqué sur la fonction publique.

M. Christian Poncelet a déclaré partager l'ambition que la France et la Russie dominent le secteur de l'énergie en Europe. Il s'est déclaré surpris qu'EDF achète plus cher l'électricité produite par les éoliennes, et estimé que ce système devait être limité dans le temps.

M. Marc Daunis (sénateur PS – Alpes Maritimes) a indiqué qu'il n'avait pas d'état d'âme quant au cumul des fonctions par M. Henri Proglio, étant favorable à un service public unifié de l'énergie. Il a souhaité savoir si celui-ci avait reçu un mandat clair de la part de l'Etat actionnaire, ou s'il lui appartenait d'en définir le contenu. Soulignant l'intérêt du pôle de compétitivité nucléaire de Bourgogne, il a estimé qu'EDF doit y renforcer sa participation.

M. Louis Nègre a déclaré apprécier le fait que M. Henri Proglio accepte de venir devant la représentation nationale et fasse preuve de transparence quant à ses revenus. Il a fait valoir que le rapprochement entre deux entreprises dominantes dans leur domaine respectif n'était pas choquant et souhaité connaître la stratégie d'EDF en Asie, et notamment en Chine.

M. Joël Bourdin a salué l'action conduite par Veolia en matière de formation professionnelle, notamment à travers son centre de formation de Cergy-Pontoise, et a souhaité savoir si cette préoccupation allait être étendue à EDF.

M. Jean Boyer a souhaité connaître les objectifs d'EDF en matière d'énergies renouvelables, et s'est demandé si l'entreprise aurait durablement la possibilité d'acheter plus cher l'électricité produite par l'éolien et le photovoltaïque.

M. Yannick Botrel a jugé insuffisants en termes d'efficacité les services rendus par ERDF aux collectivités locales, et s'est demandé comment les améliorer.

En réponse, **M. Henri Proglio** a apporté les éléments d'information suivants :

- concernant sa rémunération, il a indiqué bénéficier actuellement du 28^{ème} salaire par ordre d'importance parmi les patrons du CAC 40 ; son souhait est de conserver en tant que président d'EDF un niveau de revenu comparable à celui qui est le sien en tant que président de Veolia ;
- tous ses pouvoirs exécutifs au sein de Veolia seront transférés au nouveau directeur général et il n'aura plus qu'à présider six ou sept conseils d'administration par an, ce qui signifie que 98 % de son temps sera consacré à EDF ;
- il n'y aura pas de fusion entre EDF et Veolia, qui aboutirait à une nationalisation de la seconde entreprise ;
- le photovoltaïque constitue l'une des grandes sources d'énergie d'avenir, mais la question du développement de la filière industrielle en France demeure entière, dès lors que la technologie est pour l'instant essentiellement américaine ;
- une analyse de la situation des industries électro-intensives doit être réalisée, en vue de parvenir à une forme de partenariat avec le fournisseur d'électricité ;
- les ressources humaines constituent l'élément essentiel du fonctionnement et du développement de toute entreprise ; la formation doit être une priorité pour EDF, qui devra créer des centres de formation également facteurs de mobilité sociale ;
- en ce qui concerne le futur projet de loi relatif à la nouvelle organisation du marché de l'électricité, on ne peut qu'être très réticent à l'égard de l'obligation qui pourrait être faite à EDF de vendre à ses concurrents sa production au coût de revient historique ;
- l'incitation, à travers un prix d'achat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables supérieur au prix du marché, n'a de sens que si elle est limitée dans le temps et permet de structurer une filière industrielle rentable par elle-même ;
- une entreprise ne peut prétendre à une dimension mondiale si elle n'est pas présente en Chine ;
- l'autonomie d'ERDF est prévue par la loi et il convient de s'y conformer, mais l'essentiel est de définir un bon management pour cette filiale à 100 % d'EDF.